

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

4 décembre 2002

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 4^{ième} jour de décembre 2002. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Gaétan Thivierge, Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

2002-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2002-12-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que le procès-verbal, de la séance ordinaire du 6 novembre est adopté tel que rédigé.

2002-12-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les comptes suivants, présentés par la secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

C220445	Hydro-Québec	\$ 45.09
C220446	Hydro-Québec	\$ 4 561.58
C220447	Bell Mobilité	\$ 44.81
C220448	Gaudreault Suzanne	\$ 60.72
C220449	Épicerie des Lacs	\$ 90.99
C220450	Garage Paul Tremblay	\$ 84.08
C220451	Jos. Lapointe & Fils	\$ 34.48
C220452	Imprimerie de Charlevoix	\$ 91.79
C220453	Syndicat	\$ 76.46
C220454	Bell Canada	\$ 241.36
C220455	RIDESCE	\$ 3 279.75
C220456	Revenu Canada	\$ 1 548.18
C220457	Revenu Québec	\$ 2 674.02
C220458	Bodycote Technitrol	\$ 79.66
C220459	Simon Thivierge & Fils inc.	\$18 589.57
C220460	Imprimerie CCL	\$ 601.58
C220461	Assurance vie Desjardins-Laurentienne	\$ 803.78
C220462	Henri Jean & Fils	\$ 109.99
C220463	UAP La Malbaie	\$ 48.68
C220464	Garage Francis Bouchard inc.	\$ 26.46
C220465	Radio MF Charlevoix inc.	\$ 324.54

C220466	Tremblay Jocelyn	\$ 2 530.57
C220467	Agrivoix Coopérative agricole	\$ 13.77
C220468	Dames bénévoles les Marguerites	\$ 25.00
C220469	Lavoie Martial	\$ 2 424.74
C220470	Fédération québécoise des municipalités	\$ 17.78
C220471	Services sanitaires Charlevoix inc.	\$ 2 841.06
C220472	Vitrierie Roméo Côté inc.	\$ 12.19
C220473	Bernard Lajoie Enr.	\$ 300.79
C220474	Propane Charlevoix	\$ 27.04
C220475	La Capitale gestion financière inc.	\$ 513.87
C220476	Jocelyn Harvey entrepreneur	\$ 276.57
C220478	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 573.46
C220479	Librairie Écono La Malbaie	\$ 79.19
C220480	Sherlab inc.	\$ 103.92
C220481	Tremblay & Brisson, arpenteurs	\$ 345.08
C220482	Godin Jonathan	\$ 15.00
C220483	Beaulieu Manon & Als	\$ 44.20
C220484	Bureauthèque BG	\$ 328.37
C220485	Société d'Histoire de Charlevoix	\$ 21.95
C220486	2754-4998 Québec inc.	\$ 98.20
C220487	Robitaille Lise, notaire	\$ 770.15

2002-12-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 230 RELATIF À LA TARIFICATION DU SERVICE DE VIDANGE.

RÈGLEMENT # 230

Concernant un amendement aux règlements # 217 et autres, relatif à la tarification du service de vidange.

ATTENDU QUE les dépenses reliés au service de vidange doit éгалer les recettes perçues par ce service ;

ATTENDU QUE le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, désire rendre conforme la tarification existante de service de vidange ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce Conseil, le 6 novembre 2002;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement :

QU'il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce Conseil, portant le numéro 230 et ce Conseil ordonne et statue comme suit :

QUE la tarification du service de vidange soit fixé comme suit :

1. Résidence/locataire	\$110.00
2. Chalet	\$ 90.00
3. Hôtel, motel/auberge/pourvoirie	\$200.00
4. Restaurant	\$200.00
5. Casse-croûte	\$157.00
6. Gîte (5 chambres)	\$100.00
7. Caisse populaire	\$200.00
8. Garage/forage	\$200.00
9. Épicerie/dépanneur	\$200.00

10. Salon de coiffure/vente de tissu/fleuriste	\$ 75.00
11. Terrain de camping	\$200.00
12. Industrie	\$668.75
13. Menuiserie	\$157.00
14. Porcherie/autre élevage massif/moulin à scie	\$ 0
15. Le Centre récréatif et le Centre des Loisirs sont exonérés du paiement de la taxe pour le service de vidange	

QUE le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

2002-12-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 231

RÈGLEMENT # 231

Concernant un amendement au règlement no. 218 et autres, relatif à la tarification de l'aqueduc et de l'égout (assainissement).

Attendu que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, désire rendre conforme sa tarification existante fixant la cotisation pour le service d'aqueduc et d'égout (assainissement) ;

Attendu que pour régulariser cette tarification , la municipalité de St-Aimé-des-Lacs doit amender le règlement numéro 218 et autres ;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance antérieure de ce Conseil, le 6^{ième} jour de novembre 2002;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu sur division (contre : Monsieur Gaétan Thivierge) que le règlement numéro 231 soit et est adopté et que le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du tarif de compensation de l'aqueduc et de l'égout (assainissement).

ARTICLE 2 Que la tarification pour le service d'aqueduc est :

A) pour un unité de logement	260.00\$
B) pour tout cultivateur, service à l'étable	75.00\$
C) pour restaurant, garage, établissement commercial, hôtel, motel, gîte de quatre (4) chambres et plus et autres	315.00\$
D) pour commerce de vente de tissu	56.25\$
E) pour gîte de moins de trois (3) chambres avec la résidence	260.00\$
F) pour salon de coiffure à même la résidence (résidence plus salon de coiffure)	416.25\$
G) pour casse-croûte saisonnier	157.50\$
H) Serre	157.50\$
I) Le Centre récréatif et le Centre des Loisirs sont exonérés du paiement de la taxe d'aqueduc.	

ARTICLE 3 Que la tarification pour le service d'égout (assainissement) est :

A) pour un unité de logement	260.00\$
B) pour restaurant, garage, établissement commercial, hôtel, motel, gîte de quatre (4) chambres et plus et autres	316.00\$
C) pour commerce de vente de tissu	56.00\$
D) pour gîte de moins de trois (3) chambres avec la résidence	260.00\$
E) pour salon de coiffure à même la résidence (résidence plus salon de coiffure)	418.00\$
F) pour casse-croûte saisonnier	158.00\$
G) Le Centre récréatif et le Centre des Loisirs sont exonérés du paiement de la taxe d'égout (assainissement)	

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ATTENDU que le maire, Monsieur Daniel Boudreault, dépose lors de la présente séance son bilan 2002. Il dépose également la liste des contrats de 2002 de plus de \$25,000.00.

2002-12-06 ENTÉRINER LES TRAVAUX DE VOIRIES EFFECTUÉS AU CHEMIN PIED-DES-MONTS.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil entérinent les travaux de voirie effectués au chemin Pied-des-Monts.

2002-12-07 APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le Conseil approuve des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de \$25, 189.59, conformément aux stipulations du ministère des transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

2002-12-08 ACCEPTATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DE RENOUVEAU URBAIN ET VILLAGEOIS.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs acceptent l'entente relative à l'octroi d'une aide financière du Programme de renouveau urbain et villageois et mandatent par la présente, Monsieur Daniel Boudreault, maire, et Madame Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

2002-12-09 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MAISON DES JEUNES DE ST-AIMÉ-DES-LACS DANS LE CADRE DU PACTE DE LA RURALITÉ.

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par la Maison des Jeunes en ce qui a trait à son financement;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes s'apprête à déposer une demande dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT qu'elle a également fait une demande à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu sur division (contre : Madame Dominique St-Pierre et Monsieur Gaétan Thivierge) que la municipalité s'engagera, par le biais d'une subvention monétaire et également sous forme de service, à appuyer le projet de la Maison des Jeunes. Que la subvention monétaire sera d'un montant maximum de deux milles dollars (\$2,000.00).

2002-12-10 CHANGEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec entreprend des travaux pour la réfection de la chaussée de la rue principale (contrat 3971-02-0921);

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a mandaté l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement

QUE l'Entrepreneur est autorisé à exécuter les travaux municipaux énumérés ci-dessous :

- remplacement de la conduite d'aqueduc
- nettoyage des conduites sur les rues Larouche, Nairne, Thivierge et à l'extrémité de la rue Principale

et ce, conformément au bordereau de soumission n°212 du contrat 3971-02-0921.

2002-12-11 SURVEILLANCE DES TRAVAUX CONCERNANT LE CHANGEMENT D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC.

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec entreprend des travaux pour la réfection de la chaussée de la rue Principale (contrat 3971-02-0921) et qu'il y a une partie des travaux qui sont des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a déjà mandaté les professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et de la surveillance de chantier pour les travaux de réfection de la chaussée de la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimés-des-Lacs mandate les mêmes intervenants que le ministère des Transports, pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des travaux municipaux du contrat 3971-02-0921.

2002-12-12 MANDAT POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET L'INSPECTEUR DE VOIRIE POUR REPRÉSENTER LA

MUNICIPALITÉ DANS LA REQUÊTE DE M. JONATHAN GUAY.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin, et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, mandate Mme. Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, et M. Daniel Boies, inspecteur de voirie pour représenter la municipalité dans la requête du requérant M. Jonathan Guay, le 9 décembre 2002 à 10h00 au Palais de Justice de La Malbaie.

2002-12-13 DEMANDE DE MORCELLEMENT PAR M. DAVID DALLAIRE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, appuient la demande de morcellement présenté par M. David Dallaire à la Commission pour la protection du territoire agricole.

2002-12-14 ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS L'HIVER.

ATTENDU que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs n'a pas procédé dans les années antérieures à l'entretien d'hiver du chemin Imbeault;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour l'entretien de ce chemin l'hiver;

ATTENDU que ce chemin dessert principalement des résidences saisonnières;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay, appuyé par Madame Dominique St-Pierre et résolu sur division (contre : Messieurs Gaétan Thivierge et Daniel Cauchon) que pour l'hiver 2002-2003, la municipalité de St-Aimé-des-Lacs ne procédera pas à l'entretien du chemin Imbeault.

2002-12-15 DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX INC..

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, donnent l'autorisation au Club les Aventuriers de Charlevoix inc pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicules d'entretien de toutes personnes membres du club cessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat et mandatent par la présente, Monsieur Daniel Boudreault, maire, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs ladite autorisation pour la saison hivernale de 2002-2003 et ce, sur le terrain de la plage municipale.

2002-12-16 ACCEPTATION ET MANDAT DE SIGNATURE POUR LE CONTRAT ENTRE LE CENTRE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (C.A.U.C.A.) ET LA MUNICIPALITÉ.

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Madame Dominique St-Pierre et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, acceptent le contrat et la convention incendie présentés par le

Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A.) au coût de 0.18¢ per capita / mois et mandatent M. Daniel Boudreault, maire, et Mme. Suzanne Gaudreault, secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité St-Aimé-des-Lacs ledit contrat.

CORRESPONDANCE.

Conseil des services essentiels : maintien des services essentiels en cas de grève.
Société de la faune et des parcs : communiqué pour annoncer que la pêche blanche au la Nairne est interdite sur la glace pour 2002-2003.
MRC de Charlevoix-Est : entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 126-08-02.
Croix-Rouge canadienne : protocole d'entente pour le service aux sinistrés.
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts : demande d'information ré. installations septiques.
Action communautaire jeunesse : changement d'appellation, le bulletin de liaison.
Société d'Histoire de Charlevoix : revue de novembre 2002 et la vente du livre sur Charlevoix.
Fédération québécoise des municipalités : pour une résolution appuyant la demande de Sainte-Chotilde-de-Beauce concernant la gestion de leur école.
Coopérative forestière de Charlevoix : demande de reconnaissance après de l'Agence des forêts privées de la région de Québec.
Mme. Denise Couturier : fermeture de son salon de coiffure.
SHIC de Charlevoix (Services pour hommes impulsifs et colériques); demande pour rencontrer le Conseil.
M. Guy Brisson de Lavage Brisson Mobile : offre de service pour le lavage des embarcations.
CYC Comunyc.net : offre de service pour un site web.
Conseil social et communautaire de Charlevoix : cotisation 2002-2003.
L'Hebdo Charlevoisien : pour les vœux de Noël.
L'Organisation anti-pauvreté Québec inc. : vœux des Fêtes.
Association des personnes handicapées de Charlevoix inc. : remerciement.
Unité pastorale La Malbaie-Clermont : demande de don.
Centraide : demande de don.
Opération Nez Rouge : demande de don.
Société de recherche sur le cancer inc. : demande de don.
La Maison Dehon : demande de don.
Fondation Carmel Roy : demande de don.
Fondation des Aveugles du Québec : demande de don.
Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine : demande de don.
Association québécoise de la fibrose kystique : demande de don.
Association du diabète du Québec : demande de don.
Secours aux lépreux : demande de don.
Mme. Nathalie Lachance : offre de service pour un emploi.
SG Expert-conseil : offre de services pour les barrages.

2002-12-17 APPUI POUR LA DÉMARCHE ENTREPRISE PAR LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE CHARLEVOIX AFIN DE DEVENIR CONSEILLER FORESTIER.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-

Lacs, appuie la démarche entreprise par la Coopérative forestière de Charlevoix afin de devenir conseiller forestier dans la région de Charlevoix.

2002-12-18 DON À L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE.

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, fait don d'un montant de \$25.00 à l'Hôpital Sainte-Justine.

2002-12-19 DON À LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER INC..

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, fait don d'un montant de \$25.00 à la Société de recherche sur le cancer inc..

2002-12-20 TRANSFERT POUR LES POSTES BUDGÉTAIRES POUR 2002.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que les postes budgétaires déficitaires de 2002 seront comblés par les postes où il y a des surplus budgétaires.

2002-12-21 NOMINATION DU PRO-MAIRE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que Monsieur Raynald Godin est nommé pro-maire du Conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

2002-12-22 PROLONGATION DE LA RUE DE LA RÉSERVE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, s'engagent à effectuer les travaux pour le prolongement de la rue de la Réserve avant le 15 juin 2003.

2002-12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la séance est levée à 21h00.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE